

OCTOBRE 2022

N° 65



SOMMAIRE

P 2 □ *Edito du Maire*

P 3 □ *Infos utiles*

P4 □ *Incivilités*

P 5 □ *Rentrée scolaire 2022/2023*

P 6 et 7 □ *Infos communales*

P 8 □ *Histoire du village*

P 9 □ *US Les Ayvelles FOOT*

P 10 □ *Fête du village*

P 11 et 12 □ *Retour sur images*

P 13 □ *Plantain à larges feuilles*

P 14 □ *Le potiron, légume de saison*

P 15 □ *Autour du potiron*

P 16 □ *Divertissements*



Edito du Maire

Le Maire peut-il tout, tout de suite ?

Confronté à la réalité du terrain, le Maire doit-il répondre aux doléances dans l'instant T ? La réflexion est pour moi le gage d'une réponse adaptée à la demande. Beaucoup de sujets préoccupent nos concitoyens. Il est vrai que certaines demandes peuvent se régler rapidement, mais souvent elles engendrent d'autres désagréments. Le conseil municipal, ce qu'on lui demande, c'est d'avoir une vision pour les années à venir. Mais son regard ne doit pas être altéré par de mauvaises décisions prises à la hâte.

Le Maire et ses contraintes

Le Maire doit prendre en compte de nombreux paramètres, le budget, maître mot pour que tout projet se réalise, la sécurité routière, la sécurité de l'individu sont des sujets qui reviennent constamment. La commune n'a pas été en reste sur un aspect: trois millions d'euros investis dans la traversée du village, somme conséquente pour un village comme le nôtre. Budgétairement, ces travaux sont financés à l'équilibre. Cet aménagement il faut le savoir, nous a valu deux procès au tribunal administratif, procès que nous avons gagné fort heureusement. La menace du procès est constante et revient régulièrement !

Cette vitesse que tout citoyen nous reproche de ne pas maîtriser par les aménagements, la respecte-t-il lui-même ?

Le conseil municipal est conscient du reste à réaliser. D'autres rues nécessitent des travaux d'aménagement. Oui, mais le budget n'est pas extensible. Une vision plus élargie dit : il faut penser à maintenir une école de qualité, il faut de l'animation oui, mais il faut aussi une salle aux normes (énormes contraintes d'aménagements) il faut de la sécurité de l'individu, un projet de vidéo protection est d'ailleurs en phase d'étude.

Le conseil municipal réfléchit constamment sur l'évolution du village, mais rien ne se réalise en un claquement de doigt.

Le Maire et le « chercher l'erreur »

« Rien n'est fait », nous subissons les doléances des individus, nous aménageons nous subissons toujours les mêmes doléances, chercher l'erreur ! Doit-on comprendre que la satisfaction n'est pas de ce monde ? Le droit, nous avons le droit, ces mêmes personnes qui prêchent « j'ai le droit », en oublient leurs devoirs. Combien de fois ces mêmes individus sont parfois en discordance avec la loi que tout citoyen se doit de respecter.

Le Maire et le personnel

Malgré tout cela, il y a des personnes qui travaillent dans l'ombre, pas de bruit, respectueux de leurs missions du service public, je nommerai nos agents de l'école, qu'elles soient ASEM, animation cantine garderie, entretien des locaux. Qu'elles s'appellent Catherine, Claudie, Marie, ou Pascale leur conscience de travail n'est plus à démontrer. L'accompagnement de l'enfant dans ces temps modernes demande beaucoup d'abnégation.

Merci à vous toutes pour ce beau travail que vous accomplissez au quotidien dans le respect de cette petite enfance.

Il faut faire vite ce qui ne presse pas pour pouvoir faire lentement ce qui presse (proverbe chinois)

Philippe LEBRETON

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI)

RAPPEL (voir article du LTUA n°64 p 4)

La TEOMI est mise en place à **BLANC** cette année et va remplacer la TEOM actuelle (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Son mode de calcul va responsabiliser chaque foyer par rapport à sa propre production des déchets.

LE MONTANT DE LA TEOMI correspondra au cumul de deux composantes :

Une part FIXE calculée sur la base taxable de l'avis de taxes foncières + **Une part INCITATIVE** calculée à partir du nombre de levées du bac d'ordures ménagères (OM) par chaque foyer **X** la taille du bac **X** par le tarif voté

Comme la part incitative dépend du nombre de levées du bac d'OM pendant l'année (et non pas du poids), il devient avantageux de ne le présenter que lorsqu'il est plein.

A QUEL MOMENT ALLONS-NOUS PAYER LA TEOMI ?

Première perception effective de la part incitative : 2024.

Le paiement de la TEOMI interviendra avec une année de décalage par rapport au comptage des levées. Pour le calcul de la part incitative qui apparaîtra sur les avis de taxes foncières de 2024, la comptabilisation des levées se déroulera du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

LA TEOMI : COMMENT CA MARCHE ?

Chaque foyer dispose d'un bac équipé d'une puce électronique. Les camions de collecte sont équipés d'un lecteur qui permet d'enregistrer le nombre de levées de chaque bac.

COMMENT REDUIRE MES DECHETS ?

Porter le verre au conteneur dédié

Trier systématiquement les déchets pour favoriser le recyclage (papiers, emballages ménagers)

Composter les déchets de cuisine et de jardin

(A compter du 31 décembre 2023 la loi prévoit que « tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets », il sera interdit de déposer des déchets organiques dans la poubelle d'ordures ménagères)

Ardenne-Métropole fournit gratuitement des composteurs : ne tardez pas à vous équiper.

Adopter des poules.

Eviter les publicités en mettant en place l'autocollant « stop pub » sur les boîtes aux lettres.

Seules les présentations des ordures ménagères seront comptabilisées. Le nombre de levées du bac des recyclables ne sera pas pris en compte dans le calcul de la TEOMI. Par contre, si aucun bac d'OM n'est jamais présenté à l'enlèvement, la part fixe de la TEOMI sera à payer.

Il est très difficile de concevoir qu'un ménage ne produise pas le moindre déchet. Ardenne Métropole veillera à la bonne application du règlement de collecte et mettra en place des mesures de contrôle appropriées pour endiguer les incivilités et les comportements d'évitement.

L'abandon ou le brûlage des déchets sont des pratiques prohibées et sanctionnées. Les amendes encourues (jusqu'à 1500 € dans le cas d'un abandon d'ordures transportées dans un véhicule) sont sans commune mesure par rapport aux prix d'une levée. **LE RISQUE N'EN VAUT PAS LA PEINE.**

RAPPEL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS



Il est indispensable de vous présenter à la mairie notamment pour l'inscription sur le registre de la TEOMI afin de nous préciser la composition de votre foyer pour d'éviter toute erreur d'imposition.



Les incivilités

STOP AUX INCIVILITÉS !

LES INCIVILITES NE FONT QUE CROITRE.

Nous constatons malheureusement de plus en plus d'incivilités dans notre village et certaines personnes, en toute impunité, se croient tout permis ! La liste devient longue : candélabre percuté par des voitures (et évidemment personne ne se présente à la mairie pour signaler l'incident) ou alors détérioré volontairement, des petits poteaux qui sécurisent les trottoirs couchés par des voitures, le grillage du parc de jeux défoncé, détérioration de la bibliothèque participative de l'aire de jeu, sans oublier les déjections canines sur les trottoirs et le long du grillage de l'aire de jeu. Toutes les réparations nécessaires ont un coût pour la collectivité bien évidemment !

Cet été, nous avons atteint un niveau d'incivilité que nous n'imaginions même pas.

*L'aire de jeux a été le lieu de pique-niques organisés et apparemment bien arrosés : canettes de bière, nombreux mégots de cigarettes, emballages de mac do avec les pots de sauce, papiers.....

Même si la poubelle mise à disposition est pleine, il n'est pas compliqué de rassembler ses déchets et de les reprendre chez soi et les déposer dans une poubelle ! Mais apparemment certaines personnes n'en ont cure ! Quel exemple pour les enfants !

Que les enfants y prennent leur goûter, quoi de plus normal mais l'aire de jeux n'est pas un lieu de pique-nique. Et lorsque l'on est un adulte responsable on laisse le lieu propre en partant.

*Dans le même ordre d'idée, de « charmantes » personnes ont déposé des sacs poubelles le long du grillage du terrain de sport ainsi que de nombreuses bouteilles de bière entre les conteneurs à verres et cela à plusieurs reprises. Encore une fois, même si les conteneurs sont pleins, il suffit d'aller déposer ses verres dans d'autres conteneurs. Des gros bocaux en verre ont également été retrouvés par terre, trop gros certes pour être déposés dans les conteneurs mais dans ce cas, il suffit de se rendre en déchèterie.

Ces dépôts sauvages sont interdits et amendables. Une affiche a été installée par la Mairie devant les conteneurs à verre pour avertir la population de cette interdiction et du montant de l'amende encourue.



SURIS POUR LE BADGE OBLIGATOIRE AUX DECHETERIES

Ardenne-Métropole a repoussé au 1^{er} novembre l'obligation de la présentation du badge d'accès aux déchèteries, toutes les demandes de badges n'ayant pu être délivrées pour l'instant.

RESPONSABLE DE PUBLICATION
LEBRETON Philippe

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle
BOUCHEX-BELLOMIE Carole
MARTIN Martine
MORTIER Michel
SIMON Muriel

AVEC LA PARTICIPATION DE
DELOECKER Frédérique pour la relecture

Rentrée scolaire 2022/2023

L'effectif des élèves est toujours stable sur le regroupement scolaire Les Ayvelles/Chalandry-Elaire : 160 élèves pour cette nouvelle rentrée scolaire qui a eu lieu en musique sur le site des Ayvelles. Quoi de mieux pour commencer l'année !

Présentation des classes et de l'équipe pédagogique

Classe	Niveau	Nombre d'élèves
Mme Felot / Mme Cocu ATSEM Mme Catherine Billy	TPS / PS	22
Mme Dehoche ATSEM Mme Marie Lacroix	MS / GS	24
Mme Maslach	GS / CP	21
Mme Destrée / Mme Capitaine	CP / CE2	22
Mme Mahaut-Crussy	CE1	25
Mme Schneider	CE2 / CM1	26
M Branchut	CM2	20



Mme Lambert et M Verrier assurent l'aide aux Enfants en Situation de Handicap (AESH).

Mme Claudie Michaux assure la cantine et la garderie et Mme Pascale Larue la cantine et l'accompagnement des enfants dans le bus.

Face à l'augmentation importante du coût des repas livrés par ELIOR, le conseil municipal a voté l'augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie qui **étaient stables depuis 2014**. Le budget communal absorbe une partie de l'augmentation d'où un coût limité pour les familles.

La carte de 15 repas est passée de 65,25 à 67 €, de 10 repas de 48.50 à 50 €, de 5 repas de 27,25 à 29 € et la carte de garderie pour 10 h est passée de 14 à 15 €.

Depuis la rentrée...

Exercice incendie le 13 septembre.

Animation par VALODEA le 23 septembre sur le compostage (classes de CP-CE2).

Election des parents d'élèves par correspondance le 7 octobre.

Cycle piscine du 19 septembre au 9 décembre pour toutes les classes de Chalandry et pour la classe de CP-CE2 des Ayvelles.

Le jardin réalisé par les enfants de la classe de Mme Destrée en fin d'année scolaire dernière continue son évolution avec la plantation de bulbes de fleurs et de pieds de salade.

A venir....

Photographie le 21 octobre.

Projet de la classe de Mme Destrée : « Les merveilles du monde » : découverte du monde à travers la géographie, l'histoire, la littérature, la musique....

Projet avec la ferme pédagogique de Liart sur la petite poule rousse pour les classes de Mme Felot et de Mme Dehoche.

Classes de Mme Maslach et Mme Destrée : « Les semeurs de poèmes » avec des intervenants poètes.

Classes de Mme Maslach et Mme Dehoche : projet musique avec des intervenants du conservatoire.

Cycle patinoire pour la classe de Mme Maslach à partir de février.



Travaux de rénovation...

Les travaux de rénovation se poursuivent : remise en état de la classe de CP-CE2 de Mme Destrée cet été.

L'école souhaite acquérir le label « Ecole Zéro déchet » et obtenir la labellisation E3D (Etablissement en démarche de développement durable). Parmi les actions menées, les parents ont été invités à limiter au maximum les déchets au niveau du goûter et de privilégier les fruits, les gourdes pour la boisson et les boîtes à goûter.

CIRCULER EN HIVER

Le Conseil départemental des Ardennes met en place pendant chaque saison hivernale un **plan de viabilité hivernale fixé de mi-novembre à mi-mars**.

En période de viabilité hivernale, le Conseil départemental élabore quotidiennement une carte des conditions de circulation en tenant compte des phénomènes météorologiques prévus par Météo France.

Objectif : rendre praticable le réseau routier départemental lors des épisodes de neige et de verglas.

Qui fait quoi ?

Selon les compétences des collectivités, le déneigement est assuré par plusieurs acteurs :

Le Conseil départemental est chargé du réseau routier départemental ainsi que de la Rocade de Charleville-Mézières.

La DIR Nord (Direction Interrégionale des Routes) gère le réseau routier national, les autoroutes et voies express (hormis la Rocade de Charleville-Mézières)

Enfin, les Communes et Communautés de communes se chargent de leur réseau routier communal ou intercommunal, des voies communales, intercommunales et chemins ruraux.



Aux Ayvelles, par temps de neige ou de verglas, les riverains propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer leur trottoir. Article 3 de l'arrêté municipal du 30/09/2021.

**ATTENTION N'OUBLIEZ PAS...
en cas d'incident survenu sur le trottoir devant votre maison
vous en serez tenu responsable.**

Décès de M Roland Baillet

M Roland Baillet est né le 24 janvier 1942 à Nouvion sur Meuse au sein d'une famille nombreuse de 10 enfants. Il a fait la rencontre de sa femme Lucie **le 13 juillet** 1963 au bal des Ayvelles.

Il nous a quittés **le 13 juillet** 2022 après 59 ans d'amour.

Ensemble ils ont eu trois filles, Isabelle, Claire et Fanny, six petits-enfants, deux arrière petits-enfants et bientôt un troisième.

Il a travaillé toute sa carrière à la SNCF. Il avait une passion pour les fleurs, le jardin, le bricolage et son ami de bande dessinée Tintin. Il a donné beaucoup de son temps pour le jardin du cheminot et les donneurs de sang.

Depuis 2013, il s'est battu contre la maladie mais était bien entouré et aimé par sa famille.

Il est décédé à 80 ans le 13 juillet.



Michel DECHENE notre nouveau doyen



Nous avons présenté Michel DECHENE dans le bulletin n°48 de février 2017 pour retracer son parcours de conseiller municipal et d'adjoint au maire. Il est resté, dans l'exercice de ces fonctions, durant 37 ans au service de la commune, entre 1958 et 2001. Il s'est beaucoup occupé des travaux, « des petits comme des grands » comme il dit.

Il est désormais le doyen du village à 93 ans. En effet, il est né le 9 mars 1929 à Chalandry. Michel est arrivé aux Ayvelles en 1930 pour habiter place du monument.

Il a commencé à travailler en 1943 comme apprenti boulanger puis monteur en outillage agricole. Au retour de son service militaire en Allemagne (1949 - 1950), il a repris son travail. Après la liquidation de l'entreprise qui l'employait, il est entré à la SNCF comme agent d'exploitation puis chef de service d'exploitation jusqu'à sa retraite en 1987 à 58 ans.

En 1956, Michel DECHENE a fait construire la maison qu'il occupe encore 30 rue du Bourg. Avec son épouse Gislaïne, décédée en 2017, ils ont eu deux enfants, Nadine et Patrice, Il a deux petits enfants, Vanessa et Anthony et trois arrière petits enfants, Etane, Maël et Yonaël.

Depuis qu'il est en retraite, Michel n'a pas manqué d'activité au-delà de ses fonctions d' élu. Il a consacré énormément de temps et de passion au jardinage et à la pêche.

Avec l'âge et des ennuis de santé il a arrêté ces loisirs depuis quelques années. Heureusement, il reçoit l'aide et le soutien de ses enfants et d'aides à domicile.

En 2017 il nous avait dit qu'il trouvait la situation du village, « impeccable ». Il savait ce que représente cette activité d' élu local, ses difficultés et ses contraintes.

Les anciens se souviennent de lui, sillonnant le village à bicyclette pour recenser ou surveiller les travaux.

Après une chute et un grave malaise, il a séjourné au centre de réadaptation de Warcq où il s'est rétabli. Début octobre, il est rentré chez lui malgré une légère perte d'autonomie.

Nous souhaitons une meilleure santé et une vie paisible à Michel.

Le village n'oublie pas ces 37ans (dont 24 comme adjoint) passés au service des autres, en reconnaissance desquels il a été médaillé.

JARDINS COMMUNAUX



Notre commune met à disposition de ses habitants 11 parcelles de jardin situées en face de la mairie, près de l'aire de jeu du Clos Barrois.

Ces parcelles ont une surface de 100 à 250 m² et sont louées au prix annuel de 0,10 € le m². Les jardins disposent de composteurs.

Actuellement, il reste 2 parcelles à louer. Si vous êtes intéressés, adressez un courrier ou un mail à la mairie.

Histoire du village

L'EVOLUTION DU NOM DE NOTRE VILLAGE ET SA MENTION AU FIL DU TEMPS – fin

Dans les deux articles précédents consacrés à ce sujet, nous avons évoqué le nom de notre village depuis sa première mention dans un document, en 890, jusqu'au milieu du 16e siècle. Abordons maintenant la suite de cette évolution et des mentions dans l'histoire des Ayvelles du 16e au 19e siècle.

☐ 1566 : sous Henri-Robert de la MARCK, prince de SEDAN, le sire des Ayvelles, gouverneur de la ville et du château de SEDAN, fut accusé par François de BOURBON de conspiration et condamné au bannissement. Les véritables causes de la disgrâce du sire des AYVELLES ne sont parvenues jusqu'à nous. On sait seulement qu'il vint se réfugier en son château des PETITES AYVELLES où il mourut.

☐ En 1578, on trouve la mention de Nicolas des ESVELLES, seigneur de Chalandry, Tendrecour, Eslaire, Cons, Vivier au cour, Guinicourt, Belleveux et Les Ayvelles, marié à Antoinette de HAMAL. Leur fille **Diane, dame d'ESVELLES était mariée à Philippe d'AMBLY**, gouverneur de Donchery.

☐ 1625 : la statistique de l'élection de RETHEL nous renseigne sur nos deux sections qui étaient de la Prévôté de MEZIERES sur le nombre de ménages, de laboureurs et de chevaux.

☐ Vers 1666 un pré appartenant à la fabrique de St Rémi des AYVELLES situé au lieudit « la gélinette » commence à se déplacer par un transport de terres opéré par la Meuse. En 1702 le pré se rétablit par un travail contraire du fleuve qui a souvent changé de lit en cet endroit. Ces modifications donnèrent lieu à des procès qui n'étaient pas terminés en 1730 et dont on trouve les traces dans les anciennes minutes de l'étude de Me HENRI, notaire à FLIZE.

Quelques mentions dans les documents historiques :

☐ 1673 : Renault des AYVELLES escuyer, seigneur de la cour de TERRIER qui a épousé Marie de BRIANCOURT dame de FLABA.

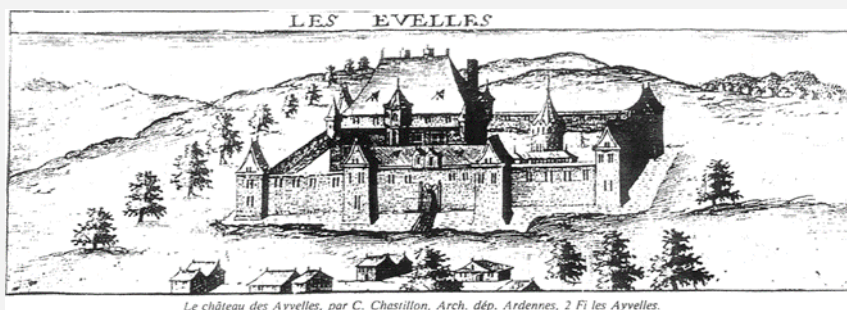
☐ 1726 : Antoine, marquis d'AMBLY, marié à Agnès de BRESSEY.

☐ 1765 : DE NETTANCOURT-BETTANCOURT seigneur en partie des AYVELLES et de ST MARCEAU.

☐ 1789 : Eugène Charles d'AMBLY seigneur de la baronnie des GRANDES et PETITES AYVELLES. Il prit part le 16 mars 1789 à l'assemblée de la Noblesse du baillage de VITRY.

☐ **Le 19 novembre 1826, le conseil municipal refuse la réunion des deux Ayvelles “ attendu que cette réunion serait préjudiciable aux intérêts de la Grande Ayvelle dont les revenus sont plus importants que ceux de la Petite Ayvelle ”.**

Cependant la loi les y obligera en 1827.



Le château des Ayvelles, par C. Chesillon, Arch. dép. Ardennes, 2 Fi les Ayvelles.

Téléphone : 03.24.37.88.37

Site internet : lesayvelles.fr

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Maire ou Adjoint : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

US Les Ayvelles FOOT

Une saison exceptionnelle !!!



Déjà une nouvelle saison démarre et nous sommes encore sur le pont. Avant toute chose, revenons sur la saison écoulée qui a été exceptionnelle. En effet sur le dernier bulletin nous annonçons une possible accession de l'équipe première à l'échelon supérieur Cela s'est effectivement réalisé, avec en prime l'accession également de l'équipe B et de l'équipe vétérans. Peu nombreux sont les clubs qui peuvent présenter un tel bilan.

Chez les jeunes le bilan est également flatteur, de bonnes prestations dans les différentes équipes et notamment l'équipe U12/U13 qui est allée se frotter aux équipes marnaises dans le championnat régional. Un point noir toutefois à déplorer, la grave blessure d'Alexis Dourlet qui le tient éloigné des terrains depuis presque 1 an. Courage à lui.

Le club a également organisé ses tournois jeunes le week-end des 25 et 26 juin, le concours de pétanque lors de la fête des Ayvelles ainsi que la brocante le 17 juillet (lire par ailleurs).

Encore une fois je tiens à souligner l'investissement et l'engagement de l'ensemble des dirigeants bénévoles et parents qui s'investissent sans compter pour le développement de notre association. La saison dernière, nous avons terminé avec un total de 230 licences, et à l'heure où j'écris ces lignes nous en sommes déjà à 220 pour la saison qui débute. Nous sommes maintenant confrontés à un problème d'infrastructure trop exiguë pour autant de licenciés et un terrain que nombre d'équipes nous envie mais que nous devons préserver pour pérenniser le travail entrepris depuis plusieurs années aussi bien sur le plan du travail des bénévoles que de l'argent investi par le club.

Pour compléter ce sujet « matériel » sachez que le club investit sur ses fonds propres pour améliorer les conditions d'accueil des joueurs, avec cette année des travaux à l'intérieur des bâtiments et de l'accès au stade. De même tout au long de la saison, toutes les semaines, il faut tondre et tracer le terrain, tenir et approvisionner la buvette les samedis et dimanches, accompagner les jeunes, entretenir les équipements (lavage des maillots...). Si j'insiste sur ces sujets, c'est avant tout pour mettre en évidence le travail accompli par des dirigeants qui donnent un maximum pour le bon fonctionnement de notre association, parfois au détriment de leur vie familiale.

Heureusement nous sommes soutenus par de nombreux sponsors qui nous font confiance, ainsi que la mairie des Ayvelles, en espérant que dans cette période difficile, ce soutien puisse se poursuivre. Pour terminer encore une fois je tiens à féliciter l'ensemble des joueurs et dirigeants des Ayvelles pour leur prestation la saison dernière et les excellents résultats obtenus.

Bravo à tous !!

Le Président JM MARECHAL



UN CRU EXCEPTIONNEL POUR LA FETE DU VILLAGE



Après une absence de deux ans, la fête du village organisée par FACILE ANIM' qui s'est déroulée les 18 et 19 juin a connu un vif succès. Il faut dire que tous les membres de l'association avaient à cœur de faire de ce retour de la fête un moment exceptionnel et tous ont participé à son organisation : confection de la « poupée » qui n'a pas été des plus simples mais les compétences de chacun ont été mobilisées autour du projet « Disco Party », installation du podium et des barnums, etc....

FACILE ANIM' a dû faire face au désistement de la confiserie habituelle et ce deux jours avant le début de la fête ! Mais c'était sans compter sur la volonté de l'équipe de trouver un autre confiseur ! Défi réussi avec certes une plus petite confiserie mais une confiserie proposant une belle variété de friandises. D'ailleurs, les enfants ne s'y sont pas trompés et l'ont fréquentée assidûment !

L'animation musicale a été à la hauteur des attentes de l'équipe et appréciée de tous : concert avec GARAGE'BANDS puis bal animé par DJ MATT qui a connu un succès inégalé jusqu'à présent. Il a été très difficile de « fermer » le bal tant les danseurs en réclamaient toujours plus. Moment également apprécié : l'embrasement de la poupée devant un public de jeunes et moins jeunes très joyeux.

Le dimanche, la fête est repartie de plus belle avec l'apéritif offert par la mairie. L'après-midi a été riche en animation avec le concert de WILL ET SES MUSICIENS (pour ceux qui ne le savent pas encore Will est un habitant du village).

KIDS'ANIM remporte toujours un vif succès après des enfants (et des adultes). Les maquillages et structures sur ballons que Bénédicte réalise sont magnifiques ! Une animation ZUMBA a été assurée par Jérémy Prévotaux. Merci à lui pour sa bonne humeur et pour sa belle prestation !

La fête s'est terminée par un bal avec DJ MATT jusqu'à 23 h environ.

L'équipe FACILE ANIM' était « sur les genoux » mais extrêmement ravie de cette réussite et vous donne rendez-vous les 17 et 18 juin 2023. Des idées ont déjà germé dans la tête de certains.... Faire de mieux en mieux, c'est le désir de tous.

MERCI A TOUTE L'EQUIPE DE FACILE ANIM' POUR SON INVESTISSEMENT ET POUR LES ANIMATIONS QU'ELLE PROPOSE.



Retour sur images



LE CENTRE DE LOISIRS A PRIS SES QUARTIERS D'ETE

C'est du 11 juillet au 5 août qu'Anabelle, la directrice ainsi que Priscilla, Noémie, Mathis, Léna et Marie les animateurs, ont accueilli plus de 60 enfants très enthousiastes de retrouver l'équipe du centre de loisirs. Les activités proposées tout au long des quatre semaines qu'elles soient sportives, artistiques ou culturelles ont été très appréciées par les enfants : initiation au rugby, Handisport, sortie au cinéma, intervenants marionnettistes, sortie à Montmédy avec la visite de la citadelle (avec une chasse au trésor) et du labyrinthe de maïs, chants, danses..... Une kermesse a eu lieu le 29 juillet pour le bonheur des petits et de leurs parents.

Rendez-vous du 24 au 28 octobre pour de nouvelles aventures.



REMISE DES DICTIONNAIRES AUX ELEVES DE CM2

La traditionnelle remise de dictionnaires aux élèves quittant l'école primaire pour le collège a eu lieu dans la cour de l'école de Chalandry-Elaire le mardi 5 juillet.

Retour sur images

17 juillet - UNE BROCANTE EN DEMI TEINTE !!!

Comme tous les ans l'US Les Ayvelles a organisé la traditionnelle brocante du village le troisième dimanche de Juillet. Cette année cette manifestation a connu un succès mitigé du fait d'une météo caniculaire qui a conduit les traditionnels promeneurs de l'après-midi à rester au frais à la maison. La matinée a toutefois connu un succès correct avec la présence de vrais chineurs venus trouver la perle rare.

Merci à la mairie de nous avoir aidé à la préparation de cette manifestation et aux nombreux bénévoles qui ont assuré une parfaite organisation.

Le Président JM MARECHAL



HOMMAGE AU FORT DES AYVELLES

Une cérémonie a eu lieu le 9 juillet en mémoire du soldat Charles SCHWENCK, mort pour la France, fusillé en 1916 sur le site du fort des Ayvelles. L'hommage et le dépôt d'une gerbe ont été suivis d'une visite du fort.

Samedi 3 septembre 2022 : fuite de gaz sur la commune.

Une remorque de voiture a percuté accidentellement un compteur gaz naturel d'une maison rue de Chalandry.

Une fuite de gaz s'est alors produite entraînant l'intervention des pompiers et de GRDF avec :

- L'évacuation de 28 personnes
- L'installation d'un périmètre de sécurité et de 2 lances
- Une coupure de la circulation.

GRDF a stoppé la fuite.



Course cycliste au fort le 4 septembre.

Comme chaque année, le club de vélo de Nouvion sur Meuse Ardenne Métropole a organisé cette course sur le domaine du fort.



102ème COURSE SEDAN CHARLEVILLE

Dimanche 2 octobre, la traditionnelle course pédestre Sedan-Charleville s'est déroulée sous une pluie battante mais néanmoins dans une très bonne ambiance.

De courageux spectateurs étaient présents le long de la rue de Sedan animée par un orchestre et par un stand distribuant du chocolat.



Merci à Romain BROYER et à Emmanuel NOLIN pour leur aide dans l'organisation.



Plantain à larges feuilles

On me dit mauvaise herbe ? Eh non! Bien au contraire !!

Vivace, je suis originaire d'Europe et des régions tempérées d'Asie et me suis répandu dans la plupart des pays du monde, à l'exception des régions arctiques. Je pousse particulièrement bien dans un sol pauvre et rocheux (allées, fissures de trottoir, pelouses, bordure des routes...) et on me voit souvent aux côtés de pissenlits.

Mes feuilles, de forme large et ovoïde, poussent en rosette, près du sol.

Mes fleurs jaillissent du centre en épis. De couleur plutôt terne, elles passent du vert au brun en murissant. Les gousses de graines brunes contiennent chacune 4 à 20 graines. Mes graines peuvent durer au moins 60 ans dans le sol, donc si j'apparais une fois dans votre jardin, il y a de fortes chances que vous me voyiez à nouveau, même si vous ne laissez pas de nouvelles plantes monter en graines.



Bénéfices du plantain à larges feuilles

Comestible de la racine aux graines pour les animaux et les personnes, je présente aussi un large éventail d'utilisations médicinales.

Dans l'alimentation :

Mes jeunes feuilles peuvent être consommées crues en salades vertes, se mariant bien avec d'autres légumes verts plus doux ou des fruits comme la pomme en dés. Lorsque je vieillis, mes feuilles deviennent plus dures, et sont meilleures cuites. Hachez-les et utilisez-les comme vous le feriez avec des épinards ou d'autres légumes verts robustes.

Mes racines sont petites mais elles peuvent être cuites et mélangées à des soupes et des plats de légumes.

Mes graines peuvent être utilisées comme épaississant dans des recettes.

Les cardinaux, les moineaux et d'autres petits oiseaux grignotent mes graines. De nombreux herbivores comme les marmottes, les lapins, les cerfs, les bovins, les moutons et d'autres mammifères mangent mes feuilles et les tiges fleuries. Les chenilles des papillons de jour et plusieurs papillons de nuit mangent mes feuilles.

Vertus médicinales :

- EXTRAORDINAIRE pour soigner les piqûres d'insectes, les piqûres et autres irritations de la peau. (appliquer une feuille fraîche directement sur la peau).
- Je peux être écrasé (ou mâché) et placé sous forme de cataplasme directement sur le site des piqûres d'abeille, des piqûres d'insectes, de l'acné, des éclats de verre ou des rougeurs. Bandez la zone et permettez-moi d'exercer ma magie pendant 4 à 12 heures.
- Je peux aussi être utilisé pour créer un baume pour les kits d'urgence, ou une infusion utilisée comme lavage de la peau ou général.
- Je suis aussi un remède remarquable et apaisant contre les hémorroïdes.
- Je suis réputé pour mon effet guérissant sur le système digestif (utile pour toute personne qui a été malmenée par des antibiotiques, des anti-inflammatoires ou des antidouleurs, des allergies alimentaires ou une maladie cœliaque comme l'intolérance au gluten).
- Parce que je suis un expectorant doux et riche en silice, une infusion peut être utile pour les problèmes pulmonaires, la toux et le rhume.

La légende raconte que le plantain était une jeune fille qui se languissait du retour de son amant et passait tellement de temps à l'attendre au bord de la route qu'elle finit par se transformer en cette plante commune de bord de route.



Le potiron, légume de saison



Le potiron est une plante de la famille des cucurbitacées, originaire d'Amérique du sud. Il est introduit en Europe et en Chine par les portugais au 16^{ème} siècle. Le potiron est largement cultivé comme une plante potagère pour son fruit comestible à maturité. Ce terme désigne aussi son fruit consommé comme légume.

Le potiron est souvent confondu avec la citrouille.

Les différences :

- La forme : La citrouille est toujours de forme relativement ronde
Le potiron est quant à lui plus ou moins ovale voir aplati
- La couleur : La citrouille est de couleur orangée
Le potiron, selon sa variété, varie de l'orange-rouge au vert foncé
- Un détail : Ce qui fait la différence, c'est la queue
La citrouille = le pédoncule est dur, fibreux et anguleux
Le potiron = le pédoncule est tendre, de forme cyclique sur le haut et évasé à la base
- Le goût : Le potiron offre un goût plus fin et plus sucré que celui de la citrouille qui est plus filandreuse

Astuce :

Ne jetez pas les pépins ! Faites-les griller à la poêle ou au four, vous obtiendrez des graines pour agrémenter vos salades ou apéritifs.

Les bienfaits :

Le potiron figure parmi les légumes bien colorés dont la consommation régulière diminue le risque d'apparition de cancers (poumons, œsophage, intestins...). On attribue cet effet à sa richesse en pro vitamine A, dotée de propriétés anti oxydantes majeures.

La soupe de potiron est utile dans le traitement des maladies du rein, de la prostate ou de la vésicule biliaire et pour se débarrasser du ver solitaire.

Elle est riche en protéines, potassium, magnésium, zinc, fer et acides gras essentiels. Composé de 95% d'eau, le potiron est faiblement calorique (20 kcal pour 100 g).

Ses qualités nutritionnelles permettent de renforcer les défenses immunitaires de l'organisme et traverser l'hiver tout en douceur.



Autour du potiron



Halloween : astuces pour conserver votre citrouille

Avant d'entamer la découpe, on nettoie au maximum sa citrouille. On la brosse, on la savonne puis on la sèche soigneusement. Une fois la citrouille bien nettoyée, on la creuse ! Nettoyez la lame de votre couteau et votre cuillère afin d'éviter la prolifération de bactéries. N'hésitez pas à retirer un maximum de chair, c'est là où est stockée le plus d'eau. Plus la peau est fine, mieux la citrouille se conserve. Pour absorber l'excès d'humidité, on peut remplir la citrouille avec du papier journal la nuit précédant sa sculpture.



Les astuces imparables pour conserver sa citrouille plus longtemps !

- La laque ou le jus de citron ! Il suffit d'en vaporiser à l'extérieur et à l'intérieur de votre citrouille.
- Réhydrater sa peau en la badigeonnant d'huile végétale ou de vaseline. Prenez garde à ce qu'elle soit bien sèche auparavant. La matière grasse constitue un film protecteur efficace.
- Enfin, placer une bougie à l'intérieur de votre citrouille permettra de l'assécher... Tout en lui donnant un effet des plus mystérieux !

N'oubliez pas qu'une citrouille sculptée et bien entretenue se conserve en moyenne une semaine. Évitez de ce fait, de la sculpter trop à l'avance.

Quiche au potiron, au poulet et aux herbes.

INGREDIENTS

1 pâte brisée
500 g de potiron
200 ml de lait écrémé
2 blancs de poulet cuits
3 œufs
Fromage râpé
2 c. à soupe de crème fraîche allégée
1 c. à soupe de ciboulette ciselée
1 c. à soupe de persil ciselé
Sel, poivre



PRÉPARATION 10min

CUISSON 30min

- **Préchauffez le four à th.6 (180°C).**
- **Pelez et épépinez le potiron, puis coupez la chair en petits dés. Faites-les cuire à la vapeur 10 minutes.**
- **Coupez le poulet cuit en petits dés également.**
- **Dans une terrine, battez les œufs en omelette puis ajoutez le lait, la crème, les herbes, du sel et du poivre. Mélangez bien.**
- **Étalez la pâte dans un moule à tarte.**
- **Répartissez dessus les morceaux de potiron, les morceaux de poulet, puis couvrez avec la préparation.**
- **Parsemez de fromage râpé.**
- **Enfournez 25 à 30 minutes.**

Et bonne dégustation !!

Festivités et animations

MOTS CROISES des impôts en moins

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2				■					
3								■	■
4				■			■		
5		■				■			
6								■	
7	■				■				
8							■		
9				■					

Solution du n° 64

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	A	Y	V	E	L	L	E	S
2	I	O	■	R	O	U	G	I
3	R	■	L	E	■	S	O	N
4	E	N	A	■	F	■	■	G
5	■	O	M	■	L	■	A	L
6	D	■	E	V	I	G	N	Y
7	O	N	T	■	Z	E	N	■
8	M	E	Z	I	E	R	E	S



Horizontalement : 1) dégrèvement, diminution ; 2) saison – enlèvements ; 3) musée des arts décoratifs – extension de nom de fichier ; 4) union internationale des télécommunications en anglais – cube – accusé de réception ; 5) on le pousse (de joie) en cas de dégrèvement – prénom d’une actrice et femme politique argentine ; 6) en haut d’une lettre administrative – moins que bien ; 7) opération d’intérêt national – apocope d’un établissement de santé ; 8) on en a pour réclamer – devant devant ; 9) acide désoxyribonucléique – écrases, alourdis ;
Verticalement : A) annulation d’un impôt, diminution – déficient auditif ; B) il reçoit beaucoup d’impôts – à ne pas perdre ; C) abattement, défalcation ; D) début de reniement ; E) il peut être d’impôt ou bancaire - taxe professionnelle ; F) impôt – crochet ; G) bois exotique d’Amérique de sud ; H) déduit ou enlevé phonétiquement – on aime en recevoir une ; I) non significatif – ristourne ;

RENDEZ-VOUS PEDICURE

Date à retenir : 29 novembre

tel : 03 24 59 02 20



Dates à retenir...

Centre de loisirs d’automne

du 24 au 28 octobre inclus

Fête d’Halloween

le lundi 31 octobre

Cérémonie de l’armistice

le vendredi 11 novembre

Fête de la Saint Nicolas

le samedi 3 décembre

Centre de loisirs de Noël

du 19 au 23 décembre

Colis des anciens

distribution pour Noël